

CONCOURS : RH-AE-159(24) – POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN INTERCULTURALITÉ ET INCLUSIVITÉ

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Lieu de travail : Centre pédagogique et déplacement dans toutes les écoles du Conseil

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Taux horaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO

Relevant des directions de services pédagogiques, le conseiller pédagogique ou la conseillère pédagogique collabore à l'accueil et est responsable de l'accompagnement des enseignants et des enseignantes nouvellement arrivés ainsi que les nouveaux enseignants du Grand Nord.

Les tâches principales de la conseillère pédagogique ou du conseiller pédagogique en interculturelité et l'inclusivité sont les suivantes, sans s'y limiter:

Responsabilités :

- Dossier prioritaire de l'interculturalité, l'inclusivité et l'insertion professionnelle du nouveau personnel;
- Assurer l'insertion professionnelle et l'appui du nouveau personnel enseignant en Ontario, notamment le personnel issu de l'immigration récente;
- Offrir de la formation en groupe, des appuis ponctuels et du mentorat sur le plan de la pédagogie au nouveau personnel enseignant en Ontario;
- Offrir de la formation et des appuis ponctuels aux directions ainsi qu'au personnel enseignant des écoles qui accueillent des enseignants/enseignantes provenant de l'extérieur;
- Participer à des rencontres, développer et préparer du matériel pédagogique pour appuyer le personnel enseignant;
- Faire des lectures professionnelles afin d'appuyer le personnel enseignant;
- Développer des activités et des tâches d'évaluation;
- Représenter le Conseil et participer à des formations régionales et provinciales;
- Partager les stratégies figurant dans les ressources du Ministère et dans les recherches;
- Assurer la mise en oeuvre de la formation et de l'accompagnement afin de répondre aux enjeux, en lien au recrutement, à l'intégration et à la rétention des enseignantes et enseignants (offrir des formations, faire du modelage, co-enseigner et co-planifier);
- Contribuer à la rédaction de documents et de ressources favorisant un accueil et l'intégration réussi du nouveau personnel en contexte minoritaire en Ontario;
- Collaborer avec l'agente d'équité, diversité et inclusion du conseil;
- Participer à différents comités du conseil en lien avec ses dossiers;
- Communiquer régulièrement et collaborer avec les conseillers pédagogiques et équipes afin de discuter des besoins, et d'adapter sa programmation au besoin;
- Offrir un apprentissage professionnel différencié selon les besoins individuels;
- Accomplir toutes autres tâches assignées.

Qualifications et exigences :

- Détenir une carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Minimum de 5 ans d'expérience en enseignement ou dans autres domaines connexes;
- Expérience à l'élémentaire et au secondaire sera un atout;
- Avoir une excellente maîtrise du français oral et écrit;

- Avoir de bonnes connaissances des initiatives ministérielles et des priorités du Conseil;
- Faire preuve de leadership;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Posséder d'excellentes habiletés en communication et de bonnes aptitudes interpersonnelles;
- Posséder des habiletés en coaching;
- Avoir une connaissance approfondie des différentes compétences interculturelles serait un atout;
- Avoir une connaissance approfondie des programmes-cadres de l'Ontario et des ressources ministérielles;
- Connaissance approfondie de la ressource "Une école équitable et inclusive" serait un atout.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 18 décembre 2024** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.